AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C2125
FR0011981968-FS0991

20 novembre 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 novembre 2026, la société anonyme Crédit Agricole (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 novembre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir, indirectement, 5 786 298 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 10,19% du capital et 9,98% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Delfinances S.A.S.	5 768 769	10,15	5 768 769	9,95
CA Indosuez Fund Solutions	14 000	0,02	14 000	0,02
Cholet Dupond Oudart	3 529	0,01	3 529	0,01
Total Crédit Agricole S.A.	**5 786 298**	**10,19**	**5 786 298**	**9,98**

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote WORLDLINE.

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 56 808 059 actions représentant 58 000 636 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.